

Le 12 avril 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### FACE A L'ACCELERATION EPIDEMIQUE, L'ARS GRAND EST ENCOURAGE TOUS LES PROFESSIONNELS DE SANTE A VENIR EN RENFORT DES ETABLISSEMENTS DE SANTE

Les établissements de santé de notre région sont confrontés à une forte tension due à la reprise active de la circulation du virus sur l'ensemble du territoire : en semaine 13-2021, le nombre de nouveaux cas continue d'augmenter (17 549 nouveaux cas contre 16 621 en semaine 12-2021), le nombre de nouvelles hospitalisations et de nouvelles admissions en réanimation et soins intensifs pour Covid-19 reste à un niveau soutenu.

La poursuite de la mobilisation des professionnels est donc cruciale pour non seulement prendre en charge les patients atteints de Covid-19, mais aussi tous les autres patients et permettre ainsi un roulement des équipes hospitalières. Dans ce contexte, **plus de 500 étudiants en santé sont actuellement mobilisés en renfort dans les structures de soins de la région Grand Est (médecins, pharmaciens, infirmiers, infirmiers spécialisés, aides-soignants) et 45 professionnels (médecins, infirmiers, aide soignants, kinésithérapeutes) sont venus en renforts depuis cette semaine via la réserve sanitaire.**

En complément, l'ARS Grand Est avait dès l'été 2020 :

- lancé un appel volontaires via le site renfort RH pour recenser les professionnels qui peuvent intervenir ponctuellement en renfort et en fonction de leur disponibilité dans les structures de soins ;
- organisé la formation des professionnels et des étudiants en santé sur des actions nécessaires à la gestion de crise (réanimation, vaccination, testing...)

**Ce jour, l'ARS Grand Est fait appel, une nouvelle fois, aux professionnels de santé retraités, étudiants, libéraux ou déjà inscrits à la réserve sanitaire pour venir renforcer les hôpitaux du Grand Est.**

#### **Qui est concerné ?**

- Les étudiants en santé : ils peuvent tous être mobilisés, en tenant compte de la situation des étudiants en dernière année de formation, ainsi que des périodes d'examens. Ils perçoivent alors une indemnité exceptionnelle de stage durant cette période, par exemple une majoration de 100 % pour les étudiants en médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie.
- Les professionnels de la réserve sanitaire : leur rémunération est augmentée, par exemple de 125 € à 200 € par jour pour une infirmière en activité.
- Les professionnels de santé hospitaliers et libéraux à la retraite : ils ne sont pas soumis au plafonnement du cumul de leur retraite et de leur revenu d'activité s'ils exercent cette activité, médicale ou paramédicale, dans un service Covid-19.
- Les médecins libéraux : en cas de perte d'activité, leurs frais fixes sont indemnisés, ce qui leur permet de renforcer les services Covid-19, puis de reprendre leur activité.

#### **Contacts presse**

ARS Grand Est : [ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Les professions les plus recherchées sont les médecins, infirmiers, infirmiers spécialisés en soins critiques, Aides-soignants kinésithérapeutes.

**La plateforme Renfort RH permet la mise en relation de professionnels de santé disponibles et volontaires pour une mission et d'établissements de santé qui ont besoin de renforts.** Tous les volontaires sont invités à donc s'inscrire depuis cet été sur la plateforme : <https://renforrh.solidarites-sante.gouv.fr/>

L'ARS Grand Est rend hommage et salue l'ensemble des équipes soignantes ainsi que les étudiants en santé pour leur engagement sans faille depuis plus d'un an dans notre région.

**Contacts presse**

ARS Grand Est : [ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)